

VÉRIFIER/PRÉPARER MON DEVIS DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE

LA PARTIE ADMINISTRATIVE

Les informations sur l'entreprise : dénomination de l'entreprise, forme juridique, adresse, contacts, SIREN, numéro d'immatriculation, n° TVA intracommunautaire, assurances professionnelles avec nom, adresse et couverture géographique de chaque assurance.

Attention, la présentation du devis peut varier : selon les professionnels, les informations peuvent être disposées différemment dans la page.

Les dates et délais : le devis doit intégrer la date à laquelle il a été émis, sa durée de validité, la date prévisionnelle du début des travaux ainsi que la date de signature du devis. Une visite technique préalable à l'établissement du devis est obligatoire. Cette date doit figurer sur le devis.

Si vous demandez une subvention, le ou les noms / prénoms figurant sur les devis, factures, et dossiers de demande d'aide et RIB doivent être strictement identiques.

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Le devis doit permettre au propriétaire de comprendre la proposition technique et tarifaire du professionnel.

> **Pour chaque élément, vous devez retrouver obligatoirement :** les quantités, les unités (m², mètres linéaires, jours/heures, forfait), le prix unitaire HT, le montant du poste HT et les différents taux de TVA (5,5% pour des les travaux de rénovation énergétique et les travaux induits).

> **Vous devrez veiller à ce que les postes « fournitures » et « pose » soient bien distincts :** pour les équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de ventilation et pour les menuiseries. Pour les autres postes, ce n'est pas obligatoire mais recommandé.

Attention à bien lire les conditions de vente et de règlement : présence ou non d'un acompte, pénalités en cas de retard de paiement et droit de rétractation (14 jours par défaut hors salons et foires).

DEVIS TYPE - EXEMPLE

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE Son adresse Type et numéro de certification (RGE) Dénomination sociale, forme juridique (EURL, SARL, SA, SNC, SAS), capital social et SIRET de la société (sauf pour les personnes physiques professionnelles) Numéro individuel d'identification à la TVA La durée de validité de l'offre La date de visite technique préalable	N° Devis
	Date d'émission du devis
	Civilité, nom, prénom Adresse de réalisation des travaux Adresse de facturation (si différente)

NATURE DES TRAVAUX						
Désignation des postes de travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Remise %	Montant du poste HT	Taux de TVA
Poste de travaux n°1 La qualification des travaux Les caractéristiques techniques des matériaux/ équipements Les détails techniques de la mise en œuvre						
Poste de travaux n°2 La qualification des travaux Les caractéristiques techniques des matériaux/ équipements Les détails techniques de la mise en œuvre						

TOTAL HT	
TVA	
TOTAL TTC	

Conditions de règlement :

Signature du client :

Signature et tampon de l'entreprise :
Date prévisionnelle de début des travaux :

Nature(s) de(s) assurance(s) souscrite(s) au titre de leur activité (assurance décennale, responsabilité civile professionnelle...), les coordonnées de l'assureur et la couverture géographique du contrat.

MENTIONS OBLIGATOIRES POUR LES AIDES

- Certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente.
- Surface de capteurs de 2m² ou plus
- L'Efficacité Énergétique Saisonnière (EES) et le profil de soutirage
- Capacité de stockage du ballon avec une classe d'efficacité énergétique de C à minima si le ballon fait moins de 500L

NOS RECOMMANDATIONS

- Travaux soumis à une déclaration préalable de travaux en mairie
- Choisir une relève électrique permet que cet appareil soit totalement indépendant du chauffage, cela évite des démarrages du chauffage durant la saison estivale
- Positionner les capteurs solaires en surimposition de toiture. Les fixations limitent les risques d'infiltration



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur renov-habitat-durable.fr